

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 29/05/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 19

| |
|-----------------------------|
| Séance N° 05 |
| 05/06/2026 |
| Délibération 054/5.3 |

L'an deux mille vingt-six, les cinq juins à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr ABU ABU AITA Maher, Maire.

Membres présents : : Mr ABU-AITA Maher, Mme GALIPAUD Isabelle, Mr CHAUVIN Yannick, Mme ARTUS Pauline, Mr POUGEARD Pierre, Mme VRIGNAUD Noémie, Mr AVERTY Julien, Mme PONTOIZEAU Fabienne, Mr CAIVEAU Guillaume, Mme BESSEAU Martine, Mr HARDY Dorian, Mme BILLET Sabine, Mr JANOVET Stéphane, Mr LAVOIX Xavier, Mme COUTHOUIS Elodie, Mr MAUVOISIN-DELAUVAUD Eric, Mme DEJONCKHEERE Emmanuella, Mr BLANCHET Thierry

Absents excusés : Mme Lisa MOURAIN à donnée procuration à Madame ARTUS

Monsieur LAVOIX XAVIER a été élu Secrétaire.

OBJET : Désignation des représentants au Comité de pilotage Natura 2000 / Ramsar « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-DDTM85-206 en date du 25 mars 2024 portant désignation des membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » ;

Considérant que la commune figure parmi les collectivités membres de ce comité de pilotage ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de cette instance ;

Monsieur le Maire rappelle que le comité de pilotage Natura 2000 / Ramsar assure le suivi, la gestion et la mise en œuvre des actions concernant ce site naturel d'intérêt écologique majeur.

Il convient dès lors de désigner deux représentants de la commune :

- un représentant titulaire ;

- un représentant suppléant.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à cette désignation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (16 voix pour), décide :

- DE DÉSIGNER Madame Pauline ARTUS en qualité de représentante titulaire de la commune au Comité de pilotage Natura 2000 / Ramsar « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » ;
- DE DÉSIGNER Madame Noémie VRIGNAUD en qualité de représentante suppléante de la commune au sein de cette même instance ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,

Et ont tous les membres présents signé au registre des délibérations.



Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Maher ABU AITA



La Secrétaire de séance
Monsieur LAVOIX Xavier

